

PASSEPORT MORBIHAN PONTON – 2026

AVANTAGES ET CONDITIONS
Conditions particulières en capitainerie
*En fonction des places disponibles

UN CONTRAT
POUR NAVIGUER

12 mois à flot

Réseau Passeport Escales



Sous condition d’avis de croisière avant 12h le jour du départ :

- **Nombre de nuitées offertes illimité** dans les ports de la Compagnie des ports du Morbihan sauf Houat et Hoedic 1 nuit /an hors juillet et août
- **Nombre de nuitées offertes jusqu’à 4 nuitées** par an et par ports, partenaires du réseau Pass-ports Escales
- Bonus d’escales : valable entre le 1er mai et le 30 septembre :

- ➡ 8 nuitées d’absence déclarées en continu = 2 nuitées bonus
- ➡ 15 nuitées d’absence déclarées en continu = 6 nuitées bonus

Les nuitées bonus sont à utiliser dans tous les ports du réseau hors ports de la Compagnie des Ports du Morbihan avant le 31 décembre de l’année en cours

1 nuitée bonus maximum par port

Passeport Ecluse



- **Bonus écluse** : Chaque déclaration de croisière couplée d’une déclaration d’intention de passage A/R d’écluse d’Arzal sur Pass-port Ecluse permet un gain de 10 points Nautics (plafonné à 60 points par an)

Possibilité de séjourner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan * (sauf Houat et Hoedic)

En fonction des places disponibles, du 01/01 au 31/03 et du 23/11 au 31/12, à condition de rester sur le même type d’amarrage que dans son port d’attache (ponton/ Corps-mort).

UN CONTRAT
POUR ENTREtenir SON BATEAU

10 % sur les manutentions

Bonus manutention*

Si 20 nuitées de croisière déclarées et constatées entre le 1er juin et le 30 septembre, vous bénéficiez sur le terre-plein :

- ➡ gratuité d’une manutention ou 1 Aller/Retour 24h ou
 - ➡ remise de 50% sur 1 Aller/Retour 48h ou 7 jours
- Avantages valables jusqu’au 1er juin de l’année suivante

Terre-plein hiver*

Entre le 1er octobre au 31 mai, gratuité de l’emplacement jusqu’à 2 mois sur le terre-plein du port d’Arzal Camoël
Gratuité jusqu’à 4 semaines sur le terre-plein du Golfe, d’Arzal-Camoël, du Crouesty ou La Trinité-sur-mer (suivant disponibilités). Bers, calage et manutentions à votre charge.

Terre-plein été*

Entre le 1er juin et le 30 septembre pour un séjour à terre de 3 semaines consécutives minimum sur le terre-plein du port. Gratuité de l’emplacement, du calage, des manutentions (mise à terre et mise à l’eau) et du ber.

Accès gratuit à la cale de mise à l’eau

AVANTAGES
DIVERS

Contrat annuel tacitement reconductible

Facilités de règlement

Paiement échelonné sur 10 prélèvements du 15/01 au 15/10
Escompte de 1.5% pour règlement comptant avant le 31/01.
Possibilité de paiement en chèques vacances

Suspension printemps –été

- Réduction de 10 % pour les 4 premières semaines d’absence consécutives minimum entre le 1er avril et le 30 septembre.
- Réduction de 2 % par semaine supplémentaire d’absence.

*Suspension des avantages pendant cette période d’absence
préavis de 1 mois*

Suspension annuelle

Possibilité de suspendre son contrat pour une durée entre 1 et 3 ans maximum. Avantage possible à tout moment au-delà d’un délai d’un an suivant la prise d’effet du contrat. Préavis de 2 mois et 61€ de frais de gestion

Carte plaisance Morbihan

- Accès aux services liés à la carte Plaisance Morbihan Premium dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan : accès sanitaires, wifi, points Nautics, capitainerie numérique
- Attribution de points Nautics pour toute utilisation aux pompes à eaux noires : Accès gratuit / 10 points Nautics pour chaque utilisation (avec un maximum de 30 points dans l’année)



Extrait des tarifs euros TTC

Monocoque	CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC	AD	AE
Longueur	maxi	5,99	6,49	6,99	7,49	7,99	8,49	8,99	9,49	9,99	10,49	10,99	11,49	11,99	12,99	13,99	14,99	15,99	16,99	17,99	18,99	19,99	20,99	21,99	22,99	23,99	24,99	25,99	26,99	27,99	28,99	29,99
Largeur	maxi	2,30	2,45	2,60	2,70	2,80	2,95	3,10	3,25	3,40	3,55	3,70	3,85	4,00	4,30	4,60	4,75	4,90	5,05	5,20	5,35	5,50	5,65	5,80	5,95	6,10	6,25	6,40	6,55	6,70	6,85	7,00
PASSEPORT MORBIHAN PONTON		1035	1151	1271	1396	1525	1657	1793	1932	2075	2241	2390	2543	2706	2986	3336	3704	3946	4453	4720	5264	5549	5843	6146	6457	6778	8096	8603	9127	9669	10212	10756

IMPORTANT

Déclarez vos absences avant 12h pour bénéficier des gratuités.

Comment déclarer vos absences :



Sur l'application "Plaisance Morbihan" ou "Portail Plaisance"



Sur le site Interne de votre port d'attache rubrique « ma capitainerie numérique »

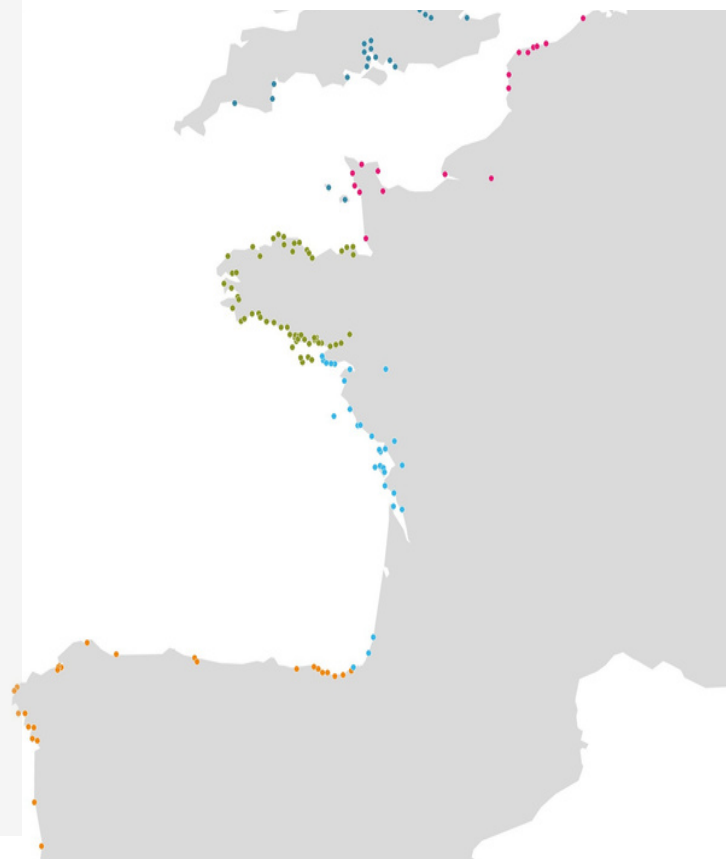


Par téléphone
02 85 52 04 54

OFFRE PASS-PORT ESCALE 2026



Votre contrat inclut le Pass-Ports Escales⁽¹⁾. À ce titre, vous bénéficiez des deux premières nuitées d'escale offertes dans les ports partenaires du réseau Pass-Ports Escales.



4 NUITÉES PAR PORT PAR AN POUR LES AUTRES PORTS DU RÉSEAU

GRANDE BRETAGNE

- JERSEY ST HELIER
- GUERNESEY ST PETER
- TORQUAY MARINA
- BRIXHAM MARINA
- PLYMOUTH QUEEN ANNE'S BATTERY
- HAMBLE MERCURY YACHT HARBOUR
- PORT HAMBLE MARINA
- HAMBLE POINT MARINA
- HAMWORTHY COBB'S QUAY MAINA
- HYTHE MARINA VILLAGE
- SOUTHAMPTON OCEAN VILLAGE MARINA
- SOUTHAMPTON SHAMROCK QUAY
- SOUTHAMPTON SAXON WHARF
- HAYLING ISLAND NORTHNEY MARINA
- HAYLING ISLAND SPARKES MARINA
- BRAY MARINA
- WINDSOR MARINA
- CHERTSEY PENTON HOOK MARINA
- CHATHAM MARITIME MARINA
- IPSWICH WOOLVERSTONE MARINA

MANCHE & MER DU NORD

- BELGIQUE**
- KYCN NIEUWPOORT
- PORT DE LIÈGE
- WSKLUM VZM NIEUWPOORT
- ROYAL BELGIAN SAILING CLUB

HAUTS DE FRANCE

- DUNKERQUE MARINA
- DUNKERQUE YC MER DU NORD
- GRAVELINES
- PORT DE CALAIS
- BOULOGNE MARINA
- ETAPLES SUR MER

SEINE MARITIME

- LE HAVRE
- ROUEN

MANCHE

- PORT DE CARENTAN
- ST VAAST LA HOUGUE
- CHERBOURG PORT
- CHANTEREYNE
- PORT DIÉLETTE
- BARNEVILLE CARTERET
- PORT BAIL SUR MER
- GRANVILLE PORT DE HÉREL

BRETAGNE

ILE ET VILAINE

- ST MALO PORT DES SABLONS
- ST MALO PORT VAUBAN

CÔTES D'ARMOR

- PLOUËR SUR RANCE
- PORT DE SAINT CAST
- PLÉNEUF VAL ANDRÉ DAHOUE
- SAINT BRIEUX PORT DU LÉGUÉ
- SAINT QUAY PORT D'ARMOR
- LEZARDRIEUX
- BINIC
- PAIMPOL
- PONTREUX
- TREGUIER
- PERROS GUIRREC LE LINKIN
- PERROS GUIREC PLOUMANAC'H
- TRÉBEURDEN

FINISTERE

- MORLAIX
- ROSCOFF
- L'ABER WRAC'H
- BREST LE CHÂTEAU
- BREST MOULIN BLANC
- CAMARET SUR MER
- CROZON MORGAT
- DOUARNENEZ PORT RHU ET TRÉBOUL
- AUDIERNE
- PORT LESCONIL
- LOCTUDY
- COMBRIT SAINTE MARINE
- PORT LA FORÊT
- CONCARNEAU
- NÉVEZ PORT MANEC'H ET KERDRUC
- MOËLAN SUR MER BÉLON
- CLOHARS CARNOËL DOËLAN
- LE POUUDU LAÏTA
- LE POUUDU LAÏTA (SIVU)

MORBIHAN

- GROIX PORT TUDY
- BELLÉ ÎLE LE PALAIS
- BELLÉ ÎLE SAUZON
- LOCMARIAQUER
- ARZON MOUILLAGE

CÔTE ATLANTIQUE

LOIRE ATLANTIQUE

- PIRIAC SUR MER
- LA TURBALLE
- LE CROISIC
- LA BAULE LE POULIGUEN
- PORNICHET
- NANTES MÉTROPOLE
- COUERON
- ERDRE
- MÉTROPOLE BÉLEM
- TRENTEMOULT
- LES PORTES DE L'ATLANTIQUE
- PORNIC LA NOËVILLARD

VENDEE

- ÎLE D'YEU PORT JOINVILLE
- ST GILLES CROIX DE VIE PORT LA VIE
- LES SABLES D'OLONNE PORT OLONA
- LES SABLES D'OLONNE QUAI GARNIER
- TALMONT ST HILAIRE BOURGENAY

CHARENTE MARITIME

- LA ROCHELLE
- MARANS
- ÎLE DE RÉ SAINT MARTIN
- ÎLE DE RÉ LA FLOTTE
- OLÉRON LE CHATEAU D'OLÉRON
- OLÉRON LE DOUHET ET BOYARDVILLE
- OLÉRON SAINT DENIS
- ROCHEFORT
- ROYAN ET BONNE ANSE
- MORTAGNE SUR GIRONDE

GIRONDE

- VERDON SUR MER PORT MÉDOC

LANDES

- CAPBRETON

PYRENEES ATLANTIQUES

- ANGLET PORT DU BRISE LAMES
- PORT D'HENDAYE

ESPAGNE

PAYS BASQUE

- HONDARRIBIA
- ORIO
- GETARIA
- MUTRIKU
- BERMEO
- BILBAO RC MARTIMO DEL ABRA
- SAINT SEBASTIEN DONOSTIA
- ZUMAIA

ASTURIES

- GIJON MARINA YATES
- PUERTO DEPORTIVO DE GIJON

GALICE

- RCN DE RIBADEO
- MARINA VIVIERO
- RCN LA CORUNA M. REAL
- CN RIA DE ARES
- LA COROGNE MARINA CORUNA
- CN DE CAMARINAS
- MARINA MUXIA
- A POBRA DO CARAMINAL
- MARINA MUROS
- RCN DE PORTOSIN
- CN DE PORTONOVO
- MARINA COMBARRO

PORTUGAL

- POVOA DE VARZIM
- PORTO ATLÁNTICO

DES NUITÉES EN ILLIMITÉ DANS LES PORTS DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

(dans la limite de 2 nuits consécutives par escale)

- GUIDEL
- LARMOR PLAGE KERNÉVEL
- LORIENT CENTRE
- HENNEBONT
- LOCMIQUELIC
- PORT-LOUIS
- GÂVRES
- ÉTEL
- QUIBERON PORT HALIGUEN
- LA TRINITÉ SUR MER
- AURAY SAINT GOUSTAN

- BADEN PORT BLANC - ÎLE AUX MOINES
- ARRADON
- VANNES
- ARZON PORT NAVALO
- ARZON PORT DU CROUESTY
- SARZEAU SAINT JACQUES
- DAMGAN PÉNERF
- ARZAL CAMOËL
- FOLLEUX
- ROCHE BERNARD
- REDON

* Sauf pour les îles HOUAT et HOEDIC : 1 nuitée / an / île hors juillet et août

NUITÉES BONUS ⁽²⁾

pour toute absence ≥ 8 nuits déclarées en continu !

Absence 8 nuitées = + 2 nuités

Absence 15 nuitées = + 6 nuités

(1) Conditions générales de cet avantage disponibles en capitainerie.
(2) Les nuitées doivent être déclarées et en continu. Les nuitées bonus sont valables dans tous les ports du réseau jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, dans la limite de 1 nuitée par port.